

**PAYS DU NEUBOURG  
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 octobre 2023  
Extrait des délibérations n°15**

Date de convocation : le 26 septembre 2023. Date d'affichage : le 26 septembre 2023

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 2 octobre 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente de SAINT AUBIN-D'ECROSVILLE.  
> Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice : 56

Présents : 48

Pouvoir (s) : 3

Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – EPEGARD – FOUQUEVILLE – SAINT MESLIN-DU-BOSC

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice – Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGEANT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal - Absent	PAYAN Jean-François - Absent
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier - Absent	SOENEN Bruno - Absent
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel - DAVOUST Francis – DETAÏLLE Edouard - LE MERRER Anita. LEROY Hélène – Excusée – POUVOIR Marie-Noëlle CHEVALIER LEVAVASSEUR Katiana – Excusée ONFRAY Didier – Excusé – POUVOIR Isabelle VAUQUELIN	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie – Excusée
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	ORONA Thierry
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia – Excusée - POUVOIR Hugues BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	RAIMBOURG Guy	ROBACHE Arlette
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann - Excusé

Formant la majorité des Membres en exercice

**COMPETENCE VOIRIE**

**Objet : Voirie – Définition de l'intérêt communautaire – Modifications – Intégration nouvelles voiries**

Lors du conseil communautaire du 9 décembre 2021, il a été procédé à une modification des conditions de définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie. Il est dorénavant pris en compte des éléments techniques pour définir cet intérêt communautaire et il est listé l'ensemble des voiries reconnues d'intérêt communautaire. Par ailleurs, il a été défini une procédure pour instruire les demandes de qualification des voiries en voiries d'intérêt communautaire.

De nouvelles voiries remplissent les conditions pour être qualifiées de voirie d'intérêt communautaire :

- IVILLE :

- Allée de l'Innovation : 150 mètres linéaires représentant 985m<sup>2</sup>

- TOURVILLE-LA-CAMPAGNE :

- Rue Angéline Iger : 185 mètres linéaires représentant 925 m<sup>2</sup>

- Impasse du Fief : 165 mètres linéaires représentant 990 m<sup>2</sup>

- Chemin des Forrières du Nord, côté rue des Australiens : 50 mètres linéaires représentant 175 m<sup>2</sup>

Aussi, afin de prendre en compte ces nouvelles voiries d'intérêt communautaire, il est nécessaire de modifier l'annexe n°1 du document définissant l'intérêt communautaire de la voirie (cf. annexes). Il est donc proposé au conseil communautaire d'ajouter les trois voiries ci-dessus au recensement des voiries d'intérêt communautaire listées dans l'annexe n°1 du document intitulé « modalités d'exercice de l'intérêt communautaire voirie ».

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire n°10 en date du 9 décembre mars 2021 portant sur la définition de l'intérêt communautaire lié à la voirie,

Vu le projet de modification du recensement des voiries d'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 25/09/2023,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le présent rapport de présentation ci-dessus,

- de reconnaître les voiries suivantes comme voiries d'intérêt communautaire selon les prescriptions techniques définies par délibération du conseil communautaire du 9 décembre 2021 :

- IVILLE :

- Allée de l'Innovation : 150 mètres linéaires représentant 985m<sup>2</sup>

- TOURVILLE-LA-CAMPAGNE :

- Rue Angéline Iger : 185 mètres linéaires représentant 925 m<sup>2</sup>

- Impasse du Fief : 165 mètres linéaires représentant 990 m<sup>2</sup>

- Chemin des Forrières du Nord, côté rue des Australiens : 50 mètres linéaires représentant 175 m<sup>2</sup>

- de modifier l'annexe 1 du document portant modalités d'exercice de l'intérêt communautaire voirie pour prendre en compte lesdites nouvelles voiries d'intérêt communautaire,

- d'autoriser le président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance**  
**Jérôme HENON**



**Le Président,**  
**Jean-Paul LEGENDRE**

